Attray/Thivernon : le monde rural tient à ses "piliers"

Publication : lundi 6 février 2012 10:40

La République du Centre, 6 février 2012

Pithiviers → Vivre sa ville

PATRIMOINE ■ Les rénovations de l'église d'Attray et de la mairie de Tivernon ont été inaugurées, samedi

Le monde rural tient à ses « piliers »

Le représentant de l'État et plusieurs parlementaires ont tenu à faire part de leur attachement aux symboles des villages.

Stéphane Boutet
stephane.boutet@orleans.com

Samedi matin, deux « piliers » retrouvés du monde rural, une mairie et une église, ont été inaugurés respectivement à Tivernon et à Attray, dans le canton d'Outarville.

Ces cérémonies n'ont pas attiré que les habitants des villages concernés et les élus du canton. Le préfet, Michel Camux, le président du conseil général et sénateur Eric Doligé, le sénateur Jean-Pierre Sueur et la députée Marianne Dubois ont tenu à être présents au moins à l'une des deux inaugurations. Tous les intervenants ont fait part de leur attachement à ce qui symbolise les « petits » villages.

La mairie, lieu de rencontres

Philippe Desforges, premier magistrat de Tivernon, résume parfaitement l'importance d'une mairie dans un village de 233 âmes connue le sien : « Il y a de cela quatre décennies, il y avait quatre lieux pour rencontrer ses concitoyens à Tivernon : l'église, l'école, le bistrot et la mairie. Aujourd'hui, l'église ne sert plus qu'à l'occasion des mariages et des enterrements. L'école est partie à Bazoches et le bistrot a fermé ses portes. Il ne nous reste plus que la mairie et sa salle polyvalente (une ancienne classe transformée) ». Le « lifting » de la mairie était rendu nécessaire. Le résultat : belle salle de conseil séparée de la bibliothèque, un accueil respectant la confidentialité, une salle polyvalente, une isolation de qualité et une nouvelle chaudière : tout plus et habitants. « La société bouge. La mobilité augmente, mais il faut garder une attache locale comme cette mairie. Je suis content que l'on ait pu vous aider dans cette opération (lire par ailleurs) », a confié Éric Doligé à Philippe Desforges.

À l'autre bout du canton, l'église d'Attray flamboie. Cet édifice du XIIIe siècle a été entièrement restauré. Le clocher a été consolidé au cours d'une première phase de travaux, puis la nef et la façade ont été entièrement rajeunies. La réussite de l'opération est totale. Visible pendant trois kilomètres depuis l'A 19, l'église d'Attray est redevenue l'une des plus belles du Pithiverais.

Pas une question de croyance selon Jean-Pierre Sueur

Le préfet du Loiret a tenu à assister à l'inauguration, même si l'édifice n'est pas classé monument historique. « Cette église est un peu le cœur de nos villages. C'est un élément de la vie de nos communes. C'est la raison de ma présence », a souligné Michel Camux. Les aides spécifiques du conseil général ainsi que celles de la Fondation du Patrimoine facilitent ces opérations, appréciées par la population. Comme le souligne Jean-Pierre Sueur : « Je n'ai pas connaissance d'élus qui votent en conseil municipal contre la rénovation d'une église. Il s'est passé tant de choses dans son enceinte et autour d'elle que même les non-croyants valident ce choix ». Une opinion partagée par le maire et bon nombre des 211 habitants d'Attray. ■

ÉGLISE D'ATTRAY. Représentants de l'État, élus et citoyens ont observé les travaux effectués durant près de deux ans.

Pas de rénovation sans subventions

Pour des petits villages, les rénovations de mairies ou d'églises auraient un coût insupportable pour les contribuables sans les subventions et autres aides possibles. Le coût de la transformation de la mairie de Tivernon a atteint près de 120.000 HT, soit un peu plus de 500 euros par habitant. Le conseil général a participé à hauteur de 25,1 % et l'État de 25 %. 5.000 euros ont aussi pu être récupérés pour l'achat d'équipements (chaudière, mobilier).

La rénovation de l'église d'Attray a coûté 410.000 € HT. Le commune a saisi l'opportunité d'une subvention du 1 % paysage & 19 - l'intercommunalité passe à proximité - pour un montant de 141.000 €. Le conseil général, au titre des églises non protégées, a attribué 139.000 €, la fondation du patrimoine 19.000 € la communauté de communes 11.000, le syndicat de pays 2.800 €. La commune n'a eu à débourser que le quart du coût total.

.

Phoca PDF